

Nom commercial: Alcohol n-propylicus

Numéro de la matiere: 152500 Version: 1 / CH Date de révision: 03.05.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 03.05.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Alcohol n-propylicus

N°d'article 15250000

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58 Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland:145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318 STOT SE 3 H336 Flam. Liq. 2 H225

Classification selon les Directives CE

Classification F, R11

Xi, R41 R67

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces

chaudes. - Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.



Nom commercial: Alcohol n-propylicus

Numéro de la matiere: 152500 Version: 1 / CH Date de révision: 03.05.12

> Replaces Version: - / CH Date d'impression: 03.05.12

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger





Phrase(s) de risque

Facilement inflammable.

41 Risque de lésions oculaires graves.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrase(s) S

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. 16

Conserver le récipient bien fermé. 7

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de 26

l'eau et consulter un spécialiste.

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. 39

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

substances

Poids moléculaire

Valeur 60.09 g/mol

Composants dangereux

Propane-1-ol

No. CAS 71-23-8 No. EINECS 200-746-9

Concentration

50 % Xi, R41 Classification

F, R11 **R67**

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318 STOT SE 3 H336 Flam. Liq. 2 H225

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours



Nom commercial: Alcohol n-propylicus

Numéro de la matiere: 152500 Version: 1 / CH Date de révision: 03.05.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 03.05.12

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vertiges, Céphalées, Perte de connaissance, troubles de système nerveux central

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

En cas d'ingestion, faire un lavage d'estomac avec addition de charbonactif.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Verser de la mousse en très grandes quantités car elle est en partie détruite par le produit.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).



Nom commercial: Alcohol n-propylicus

Numéro de la matiere: 152500 Date de révision: 03.05.12 Version: 1 / CH

> Replaces Version: - / CH Date d'impression: 03.05.12

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8. Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

blindé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Conserver dans un endroit frais.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé. Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Propane-1-ol

Liste SUVA Type MAK

500 mg/m³ 200 ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le: 2005;

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Eviter le contact avec les yeux.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Protection respiratoire en présence de vapeurs. filtre combiné A-P2

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR L'èpaisseur du matèriau 0.35 mm La durée de pénétration 8 h Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

L'èpaisseur du matèriau 0.5 mm La durée de pénétration 8 h

Matériau approprié fluorure de caoutchouc - FKM 0.4mm

L'èpaisseur du matèriau



Nom commercial: Alcohol n-propylicus

Numéro de la matiere: 152500 Version: 1 / CH Date de révision: 03.05.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 03.05.12

La durée de pénétration >= 8 h

Non adapté: gants épais

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux solvants

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide
Couleur incolore
Odeur odeur d'alcool

La limite de l'odeur

Remarque Non déterminé

Hq

Valeur 7 7 Concentration/H2O 100 g/l Température 20 $^{\circ}$

Point de fusion

Valeur -127.5 ℃

Point d'ébullition

Valeur 97 ℃

Point d'éclair

Valeur 22 à 26 ℃

Inflammabilité

Non applicable

Limites des explosibilité

Limite d'explosivité, inférieure 2.1 %(V) Limite d'explosivité, supérieure 13.5 %(V)

Pression de vapeur

Valeur 20 hPa

Densité

Valeur 0.803 g/cm³

Hydrosolubilité

Valeur 1000 g/l Température 20 $^{\circ}$

Octanol/water partition coefficient (log Pow)

Remarque Non déterminé

Température d'inflammabilité

Valeur 371 ℃

Viscosité

dynamique

Valeur 2.3 mPa.s

Température 20 ℃

cinématique

9.2. Autres informations



Nom commercial: Alcohol n-propylicus

Numéro de la matiere: 152500 Version: 1 / CH Date de révision: 03.05.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 03.05.12

Autres données

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

10. Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Réagit violemment au contact d'agents d'oxydation. Réagit au contact des métaux alcalins. Réagit au contact des métaux alcalino-terreux. Réagit au contact de l'oxygène. Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs / gaz inflammables

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces rat

DL 50 > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Espèces lapin

DL 0 > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Espèces rat

CL 50 > 20 mg/l

Durée d'exposition 4 h

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Remarque Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer

des irritations et le dégraissage.

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

évaluation fortement irritant

Remarque risque de graves lésions oculaires.

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation conu.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Espèces cyprins dorés (Leuciscus idus)

CL50 > 100 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies

Espèces Daphnia magna

CE50 > 100 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Toxicité pour les algues

CE50 > 100 mg/l



Nom commercial: Alcohol n-propylicus

Numéro de la matiere: 152500 Version: 1 / CH Date de révision: 03.05.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 03.05.12

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Valeur 75 %

Durée de l'essai 20 d évaluation Facilement biodégradable

Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Valeur 1.4 g O2/g

Besoins en oxygène d'origine biochimique en 5 jours (BOB5)

Valeur 1.43 à 1.6 g O2/g

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Octanol/water partition coefficient (log Pow)

Remarque Non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes n' est pas d' attendre.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Inoffensif pour organismes aquatique. Produit menace faiblement l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaus et la canalisation.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Récupération et recyclage si possible. Autrement: combustion dans une installation d'incinération agrée.

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE Ne pas décharger das les égouts.

Emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Non purifiés emballages peuvent contenir mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 1274

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

n-PROPANOL (ALCOOL PROPYLIQUE NORMAL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3
Carte pour désignation du 3

danger

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU



Nom commercial: Alcohol n-propylicus

Numéro de la matiere: 152500 Version: 1 / CH Date de révision: 03.05.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 03.05.12

UN 1274

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

n-PROPANOL (PROPYL ALCOHOL, NORMAL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement

no

Transport aérien

14.1. Numéro ONU

UN 1274

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

n-PROPANOL (PROPYL ALCOHOL, NORMAL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

15. Informations réglementaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

For this substance a chemical safety assessment has not been carried out.

16. Autres informations

R-phrases listed in chapter 3

11 Facilement inflammable.

41 Risque de lésions oculaires graves.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Hazard statements listed in chapter 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: *** Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.